

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2023-n°243-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant restriction de circulation

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de **L'entreprise SATER DIVISION GEOMESURE - ARRAS – 16 RUE René Cassin – SAINT LAURENT BLANGY (62223)** qui souhaite effectuer des travaux d'investigations complémentaires en occupant temporairement le domaine public, **rue de la République** à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

Le 8 novembre 2023, **L'entreprise SATER DIVISION GEOMESURE - ARRAS** est autorisée à procéder aux travaux d'investigations complémentaires, **rue de la République** à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- la circulation sera restreinte à 30 km

Article 3.

Les services de L'entreprise **SATER DIVISION GEOMESURE - ARRAS** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **L'entreprise SATER DIVISION GEOMESURE - ARRAS**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 24 octobre 2023

Publié sur le site de la ville le 26 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Michel SZATNY

